



Child Focus

292, avenue Houba-de Strooper

B-1020 Bruxelles

T+32/2/475 44 11 F+32/2/475 44 03

numéro d'urgence : 110

à partir de l'étranger : + 32/2/475 44 99

www.childfocus.org

Rapport annuel 2002



Child Focus remercie la Fondation Roi Baudouin pour sa généreuse contribution

à la réalisation de ce rapport annuel.

La Fondation Roi Baudouin est l'un des partenaires de la première heure du Centre.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Composition du Conseil d'administration | 3 |
| Avant-propos du Président | 4 |
| Le mot de la Direction | 5 |
| La place du coeur | 6 |
| Opérations | 7 |
| Etude et développement | 23 |
| Communication et logistique | 26 |
| Financement | 31 |
| Organigramme | 38 |

Rapport annuel 2002

Composition du Conseil d'administration en 2002

sous la Présidence d'Honneur de S.M. la Reine

- Daniel Cardon de Lichtbuer, Président
- Bernadette Bawin, Professeur ordinaire à l'Université de Liège
- Walter Boghaert, Coordination des Associations
- Michel Bruyère, Conseil de Vigilance
- Catherine Legat, Aide aux Victimes
- Tine Marain, Aide aux Victimes (jusqu'au 27 septembre 2002)
- Joséphine Nuyts, Conseil de Vigilance
- Astrid Rubbens, Aide aux Victimes (à partir du 27 septembre 2002)
- Luc Tayart de Borms, Représentant de la Fondation Roi Baudouin
- Jan Van Gils, Expert
- Jozef Viville, Coordination des Associations
- Robert Waseige, Représentant de la Société civile

Observateurs :

- Brice De Ruyver, Représentant du Gouvernement fédéral
- Lieve Stappers, Expert



Avant-propos du Président

Au bout de cinq années, j'ai trois éléments de satisfaction.

Tout d'abord, que le démarrage de notre Centre ait pu se faire dans la clarté. Effectivement, j'ai eu, en tant que président de Child Focus récemment nommé, à lutter contre des accusations de récupération par le pouvoir politique, de manque d'indépendance du Centre.

Il a fallu convaincre l'opinion publique que nous prenions une forme tout à fait spécifique et que notre seul objectif était la lutte contre les phénomènes de disparition et d'abus des enfants.

A l'époque, ce message a été clairement accepté.

Ensuite, j'ai eu la chance de trouver, tant chez les directeurs successifs que chez le personnel de Child Focus, les qualités requises pour remplir notre mission.

En ce qui concerne les directeurs, le premier, M. Christian Wiener, a apporté sa capacité de mobilisation sur le plan des relations publiques et de premiers soutiens, à la fois du secteur public et privé. Lui a succédé à la direction, Mme Lieve Stappers, qui a apporté sa connaissance des mécanismes juridiques et du fonctionnement des autorités politiques et administratives de notre pays. Grâce à elle, le Centre a pu établir rapidement des relations constructives avec la Justice, la Police, voire les Affaires étrangères, sur base du premier protocole de collaboration, signé la veille de notre démarrage opérationnel. L'actuel directeur, M. Jacques Debulpaep, a apporté, au-delà de ses introductions et relations nationales et internationales, sa capacité managériale indispensable à un Centre qui atteint aujourd'hui sa maturité.

Pour ce qui est du personnel, outre la première équipe qui, au bout de cinq ans, est toujours présente avec le même dynamisme, un grand nombre d'hommes et de femmes sont venues entourer le Comité de direction. Leur dévouement journalier, entre autres par rapport aux permanences nocturnes, n'a jamais laissé à désirer, leur esprit de service à la cause est patent et il règne entre eux un véritable esprit de camaraderie, voire d'amitié.

C'est ce qui a permis à Child Focus d'exporter son expérience. Cela s'est fait sous forme d'un regroupement d'organisations existantes dans 15 pays européens, suivi d'un élargissement international avec nos amis américains du National Center for Missing and Exploited Children. L'esprit de ce réseau est clairement défini : il ne s'agit pas seulement d'être opérationnel à moyen terme et de s'épauler mutuellement au-delà des frontières, il s'agit aussi de penser à l'avenir, c'est-à-dire à la prévention, au retour à l'équilibre mental et physique des enfants victimes et à l'encadrement des parents.

C'est pourquoi nous avons également veillé à créer, au sein de Child Focus, un département "Etude et Développement" qui, avec des collaborations extérieures de centres de recherche universitaires, remplit cette fonction.

Enfin, l'an dernier, la Reine a bien voulu accepter de prendre la Présidence d'Honneur du Centre. Ce fut pour nous le couronnement des efforts de l'équipe et la reconnaissance que nous étions sur la bonne voie. Dans le même temps, le fait que l'épouse du Chef de l'Etat ait pris cette fonction, nous donne l'espoir que l'ensemble de l'opinion publique réalise l'importance de la mission qui est la nôtre. Mission qui est loin d'être accomplie. Il suffit d'observer les difficultés dans lesquelles la justice doit se débattre pour répondre aux attentes des victimes et protéger nos plus jeunes citoyens, afin que puisse se développer une société ouverte, où tous les jeunes pourront vivre en sécurité.

Daniel Cardon de Lichtbuer



Le mot de la Direction

Si nous avons appris quelque chose au cours de l'année 2002, c'est tout d'abord que la sécurité, l'intégrité physique, morale et sexuelle des enfants sont loin d'être acquies dans notre société, laquelle semble avoir le don de développer continuellement des méthodes nouvelles pour y porter atteinte. C'est à ce point flagrant, que nous avons été obligés d'ouvrir deux points de contact où tout citoyen peut nous signaler du matériel pédopornographique sur l'Internet d'une part, et les activités pédosexuelles dans les chatrooms d'autre part. Une petite cellule spécialisée a été créée au sein de Child Focus qui se charge de recevoir ces signalements et qui développe également les contacts internationaux en la matière. Comme pour les activités opérationnelles classiques du Centre, un protocole de collaboration a été signé avec la Justice et la Police à cet égard.

Frappant également en 2002 que, dans l'intérêt des enfants, il y a lieu de faire deux choses à la fois : ne jamais oublier les raisons d'être du Centre, ni les circonstances dramatiques qui ont été à son origine et, simultanément, tenir compte des nouvelles évolutions dans la société. Ainsi, nous constatons qu'un nombre impressionnant d'enfants continuent à fuir des situations difficiles au niveau de la famille, de l'école, des institutions où ils sont placés et que, suite à l'augmentation des mariages transnationaux et des divorces, de plus en plus d'enfants deviennent l'enjeu de disputes, de convoitises ou de fanatisme. Sans oublier la croissance inquiétante de disparitions d'enfants ou d'adolescents migrants, qui presque tous sont victimes de trafic et/ou de traite. Certains experts clairvoyants pensent que si par malheur de nouveaux scandales devaient éclater dans notre pays, ce sera dans le domaine de l'exploitation économique ou sexuelle de ces jeunes-là.

De même qu'il nous faut à la fois rester attentifs aux raisons d'être de notre Centre et mettre en place des programmes qui prennent en compte les défis futurs, nous devons assurer la continuité au sein de notre équipe.

Je suis fier d'avoir pu recruter en 2002 de nouveaux collaborateurs qui, au-delà de l'expertise et du professionnalisme qu'ils nous apportent, ont à coeur d'épouser sans réserve les missions du Centre.

Vu l'ampleur de notre tâche, nous ne pourrions y suffire sans l'aide du Gouvernement fédéral, de la Loterie Nationale et de nos sponsors ainsi que des Gouvernements des Communautés et Régions. Plus particulièrement je tiens à remercier cette année la Direction générale "Justice and Home Affairs" de la Commission Européenne qui nous a confié en 2002 la réalisation de deux grands projets. Ceux-ci obligeront les membres actuels et futurs de l'Union Européenne :

- à fournir des statistiques plus précises concernant la disparition, l'enlèvement et l'exploitation de mineurs d'âge dans leurs pays respectifs ;
- à mieux connaître et apprécier le travail des associations qui luttent contre ces phénomènes ;
- à étudier et surmonter les obstacles juridiques qui empêchent aujourd'hui encore la création de centres tels que Child Focus dans chacun des pays membres.

Avoir un Centre pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités dans chaque pays de l'Union Européenne, est-ce trop rêver ?

Dans ce cas, rêvons ensemble, mais surtout continuons à travailler.

Merci aux collègues, merci aux membres du Conseil d'administration, merci à tous nos bénévoles.

Jacques Debulpaep



La place du coeur

Cinq ans d'activité, cinq ans et demi de présence au Centre. Jamais je n'oublierai la période préparatoire ainsi que l'enthousiasme et le professionnalisme de mes collègues de l'époque. Ils m'ont impressionné, motivé et m'ont confirmé l'utilité de mon initiative.

J'ai de suite travaillé au département Communication, parce que j'avais eu de nombreux contacts par mes démarches. Je reste bien sûr au service des autres départements sans avoir pour autant de responsabilité dans la gestion des dossiers d'enfants.

En cinq ans, beaucoup de choses ont évolué. J'aurais presque tendance à dire que le Centre a grandi trop vite. N'ayant pas de référence, rien ne pouvait laisser prévoir l'importance qu'allait prendre la demande ni l'augmentation incessante d'appels d'urgence et de dossiers à suivre. Il a fallu réagir et se structurer davantage. J'ai parfois le sentiment qu'à force de parer au plus pressé, nous n'avons pas toujours eu le temps d'approfondir.

L'objet initial du Centre doit rester avant tout son opérationnalité, d'améliorer le statut des victimes, d'être à leur écoute et de les aider dans leurs démarches. C'est pourquoi nous devons encore plus affirmer notre position sur le terrain en tant qu'acteur à part entière, notamment vis-à-vis des forces de l'ordre et de la magistrature. Sur ce plan il y a eu des progrès, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

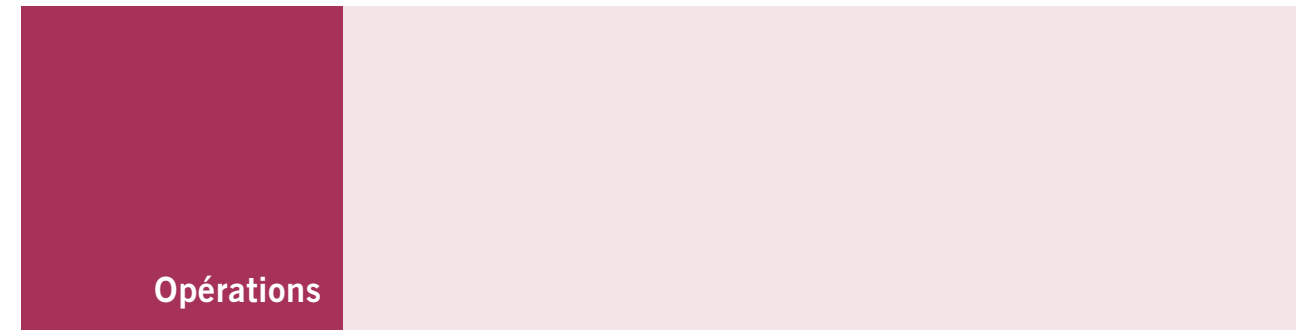
Un de nos buts est aussi d'accroître la notoriété de Child Focus, car malheureusement encore trop peu de gens ont une idée exacte de l'étendue de notre mission. Il y a aussi lieu d'intensifier les programmes de prévention.

Ceci étant, mon souhait est que nous restions une organisation avant tout sociale, que nous évitions de devenir une administration. Ce vœu est heureusement partagé par notre Direction et mes collègues, qui veillent à notre bon fonctionnement.

Il importe aussi de ne pas oublier. A cet effet, depuis 2002 et pour la première fois en Europe, le 25 mai a été proclamé "Journée Internationale des Enfants Disparus". J'invite le public à porter ce jour-là le petit myosotis, distribué gratuitement en signe de solidarité et d'espoir pour ces nombreux enfants dont on est sans nouvelles. Idéalement, l'initiative devrait peu à peu s'étendre aux autres pays du continent européen.

J'ose espérer que le combat que je mène maintenant depuis 1995 laissera donc des traces durables. Alors ma fille et les autres enfants n'auront pas été martyrisés pour rien.


Jean-Denis Lejeune



Opérations

Introduction

Souvent, le Centre est le dernier recours et se trouve confronté à l'extrême détresse. Les parents sont angoissés quand ils appellent, les jeunes sont soit désespérés, soit révoltés. Il s'agit, tant pour les call que pour les case managers, de diagnostiquer le caractère plus ou moins inquiétant d'une disparition, le bien-fondé des plaintes, la fiabilité des témoignages. L'expérience acquise après cinq années de fonctionnement et la motivation des collaborateurs concourent de plus en plus à un juste équilibre entre efficacité, intelligence émotionnelle et capacité d'empathie.

1. Call Management

Les compétences des call managers portent sur la gestion des appels et autres sources de demandes d'information ou d'intervention (110, fax, courrier, e-mail, visites au Centre), les dossiers de fugues moins inquiétantes durant les premières 48 heures et les appels des enfants victimes.

moins utiles ou erronés diminuent tandis que les appels plus sérieux augmentent. Le pourcentage d'appels entre 7 et 23 heures est de 90,7 %, celui des appels entre 23h et 7h est de 9,3 %.

Fugues

Dans le cadre de leur **mission opérationnelle**, les call managers ont géré 269 dossiers de fugues sans caractère inquiétant et d'une durée de moins de 48 h (contre 322 en 2001).

Ce sont les fugues qui font l'objet des appels les plus fréquents. En première écoute, l'histoire de l'appelant et son lien avec le fugueur est précisé, ensuite un contact est pris avec la Cellule des Personnes Disparues, ainsi qu'avec la police locale, puis les données disponibles sont encodées. Afin de déterminer le degré d'urgence, il est procédé à une évaluation des circonstances particulières, en tenant également compte des critères fixés par la directive ministérielle "Recherche des personnes disparues". S'ensuit un rappel aux parents pour les tenir au courant. De plus, les opérateurs s'assurent de l'éventuel accompagnement des parents par un service compétent.

Si nécessaire, un case manager se rendra

1. APPELS

Le nombre total d'appels reçus en 2002 est de 189.319 (236.061 en 2001), soit une diminution de presque 20 % du trafic global, mais si l'on observe la durée des appels, on constate que la diminution porte sur les appels dont la durée se situe entre 0 et 90 secondes. Par contre, on observe également une augmentation des appels d'une durée se situant entre 1min30 et 5 minutes (20.832 par rapport à 17.102 en 2001). Il est clair, que plus le Centre est connu, les appels



Opérations

dans la famille pour assurer cet encadrement temporairement.

Après un délai de 48 heures, le dossier est transmis pour traitement au case management.

Certains appels, moins fréquents, émanent des fugueurs eux-mêmes. Il faut déceler s'il s'agit d'une détresse ou d'une rébellion. Il faut discuter, relativiser et conseiller le retour en famille ou en institution, malgré la crainte de représailles, en faisant valoir l'insécurité de la rue. Il est indispensable d'établir une relation de confiance, tout en évitant d'être directif. En cas de refus, l'opérateur oriente le jeune vers un centre d'hébergement d'urgence, à condition qu'il y ait de la place.

Parfois, si le jeune a peur de retourner chez

Serge Van Schuylenbergh, responsable du Call Management :

'Ce qui me paraît une tendance allant s'affirmant, c'est le nombre croissant de fugueurs récidivistes.'

Il s'agit souvent de jeunes placés en institution, qui se sentent incompris et brimés. Ils y sont parfois depuis leur plus jeune âge pour des raisons de protection et, devenus adolescents, ils se révoltent, las des contraintes institutionnelles, de la vie de groupe et meurtris par un manque d'affection et le mal de vivre.'

Si nous constatons au bout de plusieurs fugues qu'il n'y a pas d'évolution, nous nous adressons au juge de la jeunesse, mais comme on le sait depuis des années, la plupart d'entre eux restent débordés.'

Par ailleurs, il y a un manque criant de centres d'hébergement d'urgence, un espace temps où un jeune pourrait faire le point en étant écouté et encadré. Notre société n'aurait-elle pour certains jeunes en crise d'autre réponse que la prison ?'

lui, par exemple parce qu'il est victime de maltraitance intrafamiliale, il devra bénéficier de l'aide du service de protection à la jeunesse. Un éloignement familial est parfois inévitable.

Quand un enfant très jeune appelle le 110, l'opérateur fait en sorte de le localiser et une équipe ira le chercher, sauf si la distance ne le permet pas, auquel cas une patrouille de police locale sera contactée après avoir raisonné l'enfant pour qu'il accepte cette protection.

Les fugueurs qui refusent tout sont laissés en rue et le cas est signalé au parquet.

Témoignages

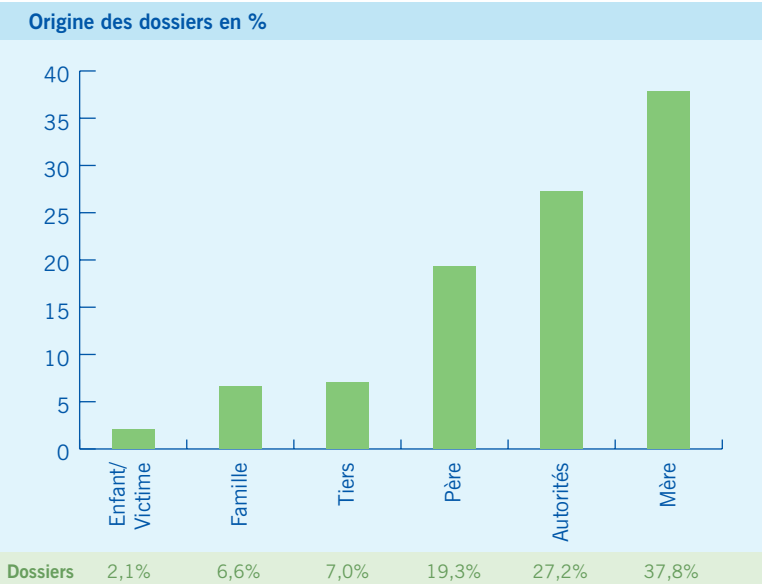
3002 témoignages liés aux dossiers traités (2859 en 2001) ont fait l'objet d'un appel. 11,53% de ceux-ci font suite à des actions publiques organisées par le Centre ou auxquelles le Centre est associé (affiches, vignettes, avis courts via les médias, reportages audiovisuels) et concernent des informations données par des tiers relatives à la localisation d'enfants recherchés.

Au cours de l'année 2002, la Police Fédérale a diffusé 47 avis courts via les médias auxquels le 110 a été associé. Ceux-ci ont suscité 35 témoignages, aussitôt transmis aux autorités.

88,47% concernent des témoignages spontanés provenant de tierces personnes, mais qui ont un lien avec un dossier (policiers, éducateurs, membres de la famille de l'enfant disparu, ...) et qui apportent des informations complémentaires. Des témoignages spontanés

Opérations

par des tiers ont également été reçus. Au nombre de 101, ils concernent des faits de maltraitance sexuelle (viol, attentat à la pudeur, prostitution).



Ce qui rend le travail à la hotline satisfaisant :

Christian Poisson, call manager :

'C'est de recevoir des nouvelles positives de la part d'adolescents ayant voulu mettre fin à leurs jours et qui nous recontactent ultérieurement, afin de nous remercier de notre intervention et de leur avoir rendu goût à la vie.'

Virginie Sucaet, call manager :

'C'est de percevoir une lueur d'espoir, une esquisse de solution après avoir écouté et discuté avec un appelant pour lequel le problème exposé n'est pas, n'est plus résoluble.'

2. NEW TECH & MULTIMEDIA TEAM

Il s'agit d'une nouvelle cellule, créée au sein de Child Focus. Sa mission est de combattre l'exploitation sexuelle des mineurs via les nouveaux outils médiatiques et de mettre les mineurs en garde contre ceux qui profitent de ces mêmes outils pour les approcher afin d'en abuser sexuellement ou pour leur faire commettre des méfaits.

Enfin, 77 témoignages reçus concernaient des disparitions que le Centre ne traite pas (par ex. des disparitions d'adultes de plus de 25 ans). Ceux-ci sont également transmis aux autorités, tels que des cas d'inceste, de maltraitance physique, de divorce et de non-respect du droit d'hébergement principal par l'un des parents. Dans le cadre de la **mission sociale** de Child Focus, les call managers ont géré plusieurs milliers d'appels en 2002, pour lesquels le Centre n'est pas compétent. L'accessibilité 24 heures sur 24 de la ligne d'urgence a pour effet la multiplication des appels pour lesquels les opérateurs doivent offrir de l'écoute. Les appelants sont orientés vers les services compétents. La permanence de nuit de la hotline est assurée grâce à la collaboration efficace d'Eurocross. Une formation continue à ses opérateurs est offerte afin d'assurer un service de qualité.



Opérations

Pornographie enfantine sur l'Internet

En juin 2002, Child Focus a créé, avec le soutien de la Commission Européenne, un point de contact civil afin de donner aux internautes la possibilité de signaler tout matériel à caractère pédopornographique (chatboxes, sites, groupes d'entretien, e-mails) :

www.childfocus-net-alert.be

Il est loisible aux internautes de laisser leurs coordonnées ou, s'ils le préfèrent, de garder l'anonymat. Les informations reçues sont transmises aux services spécialisés de la Police Fédérale, le Service Traite des Etres Humains et le Federal Computer Crime Unit, où elles sont examinées. En principe, comme prévu dans un protocole de collaboration, Child Focus est informé de la suite réservée à ces signalements.

Pour le deuxième semestre de 2002, 2378 sites ont été signalés, dont 907 concernaient la pédopornographie, 32 la pornographie adulte et la pédopornographie, 117 la pornographie adulte ; pour 204 sites la vérification n'a pu se faire, l'accès ayant été rendu impossible et 327 sites étaient de caractère divers (photos d'art, ...). 1331 sites n'ont fait l'objet d'aucune réponse de la part des autorités.

Child Focus tient au courant les informateurs ayant laissé leurs coordonnées des suites réservées à leur signalement.

Child Focus fait partie de Inhope, un réseau international qui regroupe les hotlines de 17 pays.

Le Sénat belge, à qui le projet a été présenté, a émis des recommandations concernant la lutte contre la pédopornographie. Celles-ci ont fait l'objet d'une discussion au sein du Parlement en 2002. Child Focus contribue activement au débat concernant la nécessaire adaptation de la législation ainsi qu'au développement d'outils de prévention.

Les abus via le chat

En décembre 2002, un deuxième point de contact a été ouvert pour signaler les messages douteux, relayés par les chatrooms. Les auteurs de ces messages profitent de l'anonymat de ce mode de communication, allant jusqu'à usurper une identité susceptible d'attirer des enfants. Les chatrooms constituent en effet un terrain de chasse idéal pour les pédophiles et déjà fin 2001, Child Focus avait été fréquemment interpellé à propos d'abus commis sur des enfants rencontrés par le biais de programmes chat ou de messages SMS. A l'initiative du ministre de la Justice, une campagne "Click Safe" a été lancée en partenariat avec le Centre, avec la collaboration des exploitants de chatboxes.

Un site a été ouvert (www.clicksafe.be) et une adresse e-mail est disponible (clicksafe@childfocus.org) pour signaler les abus. En un mois de temps, 8 signalements de chat posant problème avaient déjà été reçus.

Tom Van Renterghem et Laurence Hennuy, collaborateurs du New Tech & Multimedia Team :

'Pour autant, il ne faut pas diaboliser l'Internet. L'outil offre indéniablement accès à une foule d'informations intéressantes, mais il est indispensable d'apprendre aux mineurs d'âge à s'en servir à bon escient. D'autre part, il est tout aussi indispensable de lutter contre la production et la consommation de matériel pédopornographique.'

Opérations

2. Case Management

Les dossiers de disparition sont gérés par tous les case managers. Dans un but d'efficacité, le traitement de certains types de dossiers, à savoir les dossiers d'enlèvements parentaux, d'abus sexuel et de disparition de mineurs non accompagnés, est attribué à certains

case managers qui s'y consacrent de manière plus approfondie, tout en assurant la continuité dans le suivi des dossiers. Tous les collaborateurs assurent des gardes de nuit et de weekend.

1. Expériences concrètes dans les dossiers

En 2002, Child Focus a traité 2629 dossiers, représentant 3056 enfants (en 2001, 2242 dossiers ont été traités, représentant 2632 enfants).

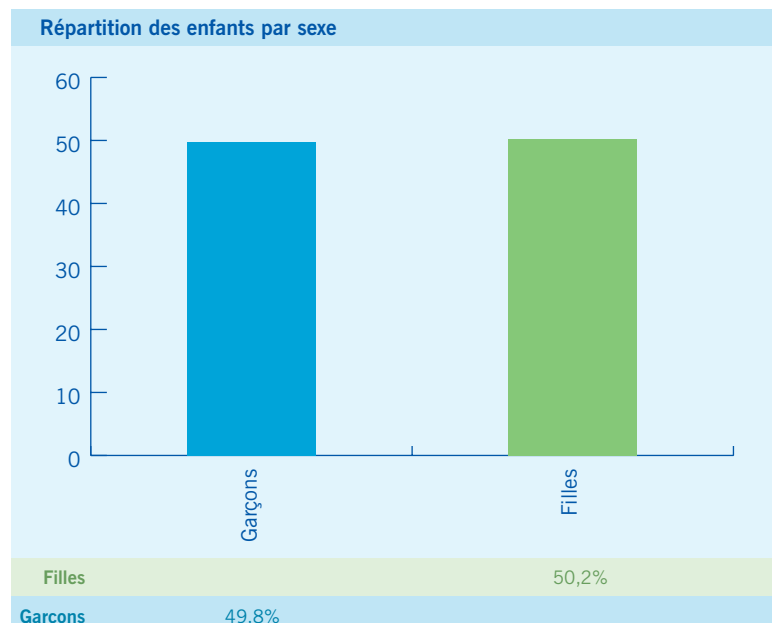
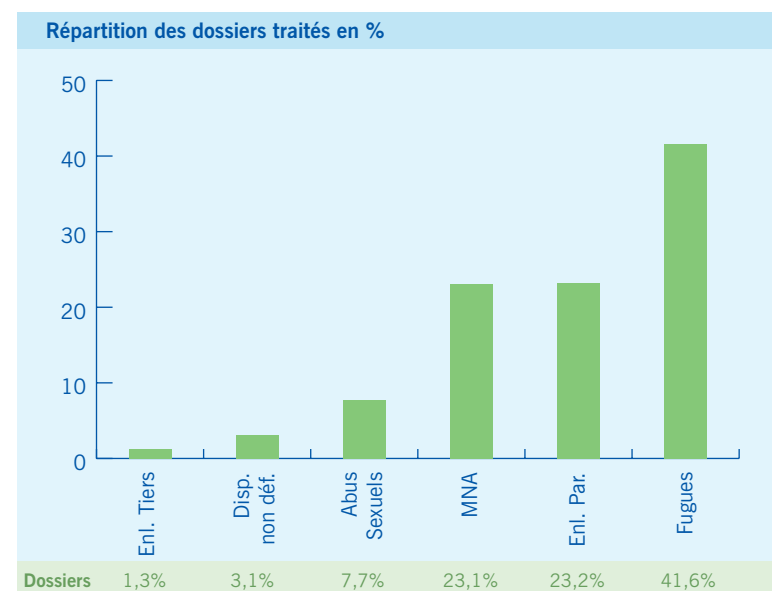
Au 31/12/02, 797 dossiers (940 enfants) étaient toujours ouverts.

Au cours de l'année, Child Focus a ouvert 2192 nouveaux dossiers (2466 enfants).

1.1. Disparitions non définies

Une disparition non définie signifie qu'à l'ouverture du dossier il n'y a aucune piste. Lors de sa fermeture le dossier pourra être redéfini en dossier de fugue, de fugue inquiétante ou d'enlèvement par un tiers. S'il s'agit d'un malentendu, d'une disparition où l'enfant s'est perdu ou a été victime d'un accident dont il est décédé, le dossier pourra de même être clôturé en non défini.

En 2002, 81 dossiers (concernant 89 enfants) ont été traités, dont 15 étaient toujours ouverts fin 2002. Parmi les 66 dossiers fermés, il s'agissait dans 15 cas d'un enfant perdu, dans 46 cas d'un malentendu et dans 4 cas, l'enfant était décédé suite à un accident lorsqu'il a été retrouvé. Dans un cas le dossier a été abandonné par le parent.

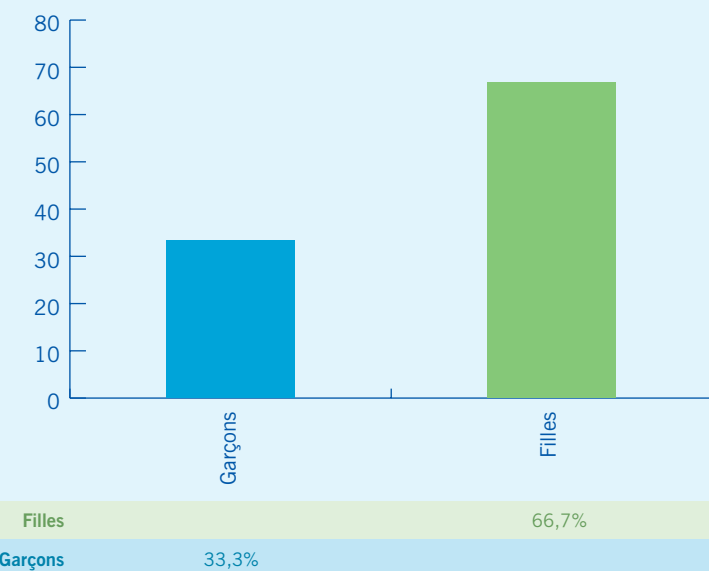


Opérations

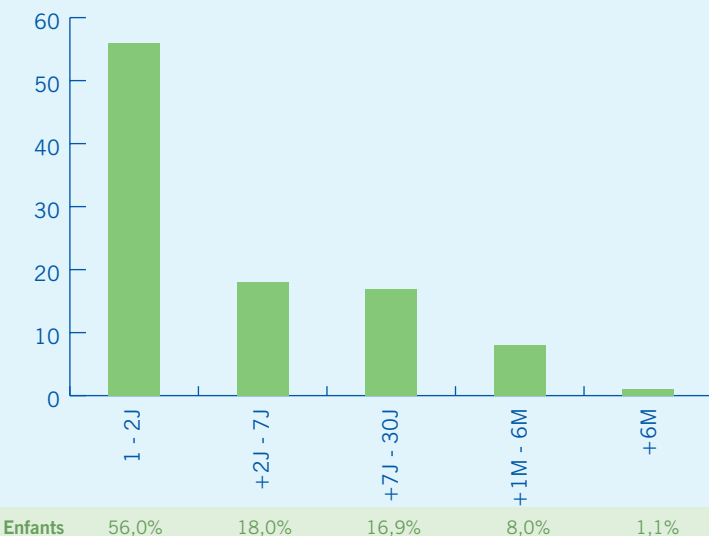
1.2. Fugues

En 2002, Child Focus a traité 1093 dossiers de fugues, représentant 1117 enfants. 20 de ces dossiers étaient préventifs, en ce sens que des conseils ont été donnés à l'appelant qui craignait la fugue de son enfant.

Fugues - Répartition des enfants par sexe



Fugues - Répartition des enfants par durée de la fugue



Dans les fugues, on retrouve d'une part les fugues de moins de 48h traitées par les call managers (269 dossiers).

D'autre part, il faut y ajouter les fugues dites moins inquiétantes de plus de 48 heures traitées par le Case Management (562) et les fugues inquiétantes (262).

Les 262 fugues inquiétantes concernaient 272 enfants. Parmi eux, 100 étaient âgés de moins de 13 ans ; 89 enfants étaient en fugue plus de 30 jours. Les autres dossiers portaient sur des suspicions de prostitution, de consommation de drogue ou de risque de suicide. En 2002, Child Focus a été contacté à 47 reprises par des jeunes en fugue.

Le Centre a traité des dossiers de fugues de 120 majeurs de 18 à 25 ans ; la fugue a été qualifiée d'inquiétante pour 25 d'entre eux.

Le Centre a été confronté à 3 décès.

Fin 2002, 33 dossiers restaient ouverts.

Malheureusement, il arrive régulièrement qu'après avoir signalé une disparition, les parents oublient d'avertir du retour de l'enfant. Le gestionnaire du dossier ne l'apprend qu'en reprenant contact avec la famille.

A noter également que les services spécialisés auxquels le Centre s'adresse sont souvent lents et, de plus, ne sont pas opérationnels 24 h sur 24.

Par contre, les rapports avec le parquet, les juges de la jeunesse, la police et les services d'aide à la jeunesse connaissent un réel progrès.

Opérations

Sabine Ghyssens, case manager :

'Jamais je n'oublierai mon émotion, lorsqu'entrant un matin dans mon bureau j'y ai trouvé un magnifique montage floral, envoyé par une maman en remerciement de l'aide et de l'encadrement que j'avais pu lui apporter tout au long de la fugue de plusieurs mois de sa fille, une adolescente de 16 ans. Elle voulait ainsi me faire partager son bonheur d'avoir retrouvé son enfant'.

1.3. Enlèvements par un tiers

Au total, 35 dossiers représentant 39 enfants ont été traités au cours de l'année écoulée.

20 dossiers portaient sur des enlèvements par une personne n'ayant aucun lien avec l'enfant. 1 jeune a malheureusement été retrouvé décédé.

Dans 1 cas, l'enfant avait été enlevé par un membre de la famille.

Dans 5 cas, l'enlèvement a été effectué par le parent biologique qui n'était pas le parent légal. Dans 9 dossiers, l'appelant craignait que l'enfant se fasse enlever. Dans 2 de ces cas il s'agissait d'un malentendu.

Fin 2002, 5 dossiers restaient ouverts.

1.4. Disparitions de mineurs non accompagnés

En 2002, le Centre a traité 608 dossiers représentant 667 mineurs non accompagnés.

390 de ces jeunes étaient demandeurs d'asile. La grande majorité (376) était en provenance de l'Europe Centrale ; 150 étaient d'origine asiatique et 123 d'origine africaine.

Seuls 52 dossiers ont pu être clôturés pour diverses raisons : les mineurs se sont présentés spontanément, soit ils ont été localisés par un tiers, soit encore ils ont été interceptés par la police et/ou rapatriés dans leur pays d'origine.

1.5. Enlèvements parentaux

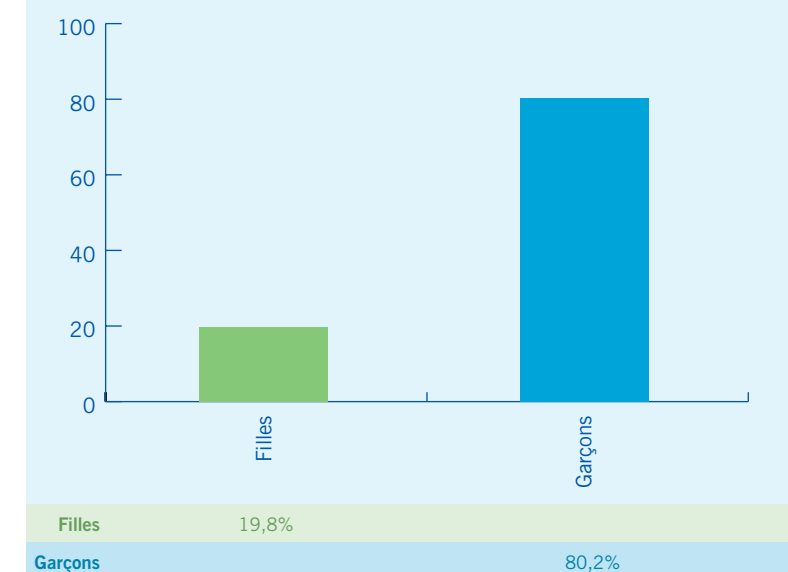
Au total, Child Focus a traité 609 dossiers, représentant 915 enfants, se répartissant comme suit :

- 252 dossiers, représentant 360 enfants, avaient un caractère préventif, un parent craignant que l'autre parent emmène l'enfant à l'étranger. Dans de tels cas, le case manager donne à l'appelant tous les conseils utiles.
- 107 dossiers, représentant 159 enfants, ont été fermés, l'enfant ayant été localisé en Belgique.
- 131 dossiers, à caractère international, représentant 204 enfants, ont été clôturés durant l'année 2002, soit parce que le parent a décidé d'arrêter la procédure (45 dossiers), soit qu'une solution amiable est intervenue entre les parents (45 dossiers), ou encore qu'une décision judiciaire est intervenue à laquelle le ravisseur s'est conformé (29 dossiers) ou enfin qu'aucune solution n'était envisageable, le parent victime s'est résigné (12 dossiers).

Martine De Clerck, Directeur des Opérations :

'La prise de conscience quant à l'accroissement du nombre de mineurs non accompagnés disparus ne suffit pas. Il faut trouver des réponses à la réalité concrète, vécue par ces jeunes en perte et particulièrement vulnérables'.

Mineurs non accompagnés - Répartition des enfants par sexe



Opérations



A la date du 31 décembre 2002, 119 dossiers, représentant 192 enfants, étaient toujours ouverts.

Parmi les dossiers transmis au ministère de la Justice, 24 ont fait l'objet de l'application de la Convention internationale de La Haye, dont le but est le retour immédiat des enfants, déplacés illicitement, vers le lieu de leur résidence habituelle.

Pour 4 dossiers, la Convention du Luxembourg était applicable. Cette convention, signée par les Etats membres du Conseil de l'Europe, reconnaît et exécute les décisions judiciaires en matière de garde d'enfants.

Un seul dossier a fait l'objet de l'application de la Convention de Bruxelles II qui reconnaît les jugements immédiatement dans le cadre de procédures de divorce.

Quand un enfant est emmené au Maroc ou en Tunisie, il y a lieu de se référer aux conventions bilatérales entre la Belgique et ces pays. Le but est un règlement à l'amiable qui suppose un dialogue avec le parent ravisseur en vue d'une restitution volontaire. En cas d'échec, la seule solution est une procédure judiciaire à introduire par le parent victime. 7 dossiers avec le Maroc et 2 dossiers avec la Tunisie ont ainsi été traités.

Pour 93 dossiers il n'y avait aucune convention applicable.

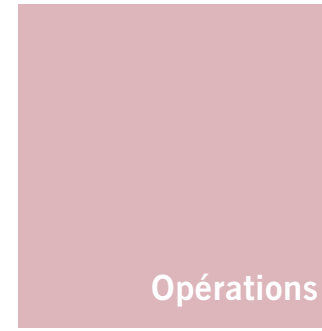
Dans 72 dossiers, le Centre a travaillé avec le ministère des Affaires étrangères.

La répartition par sexe du parent ravisseur est quasi égale lorsque l'enfant est emmené sans accord préalable de l'autre conjoint. Par contre, trois fois plus de femmes que d'hommes contactent le Centre pour recevoir des conseils, quand il y a lieu de craindre un enlèvement par l'autre parent.

Dans 16 dossiers des contacts ont eu lieu avec les deux parents. Le but est toujours de sauvegarder l'intérêt de l'enfant et son droit au contact avec chacun de ses deux parents. Dans l'intérêt des enfants, Child Focus est en faveur d'une médiation, sans pour autant négliger les lourdes responsabilités qui pèsent sur le parent ravisseur.

L'amélioration de la collaboration avec le ministère de la Justice fait l'objet de réunions

Opérations



de travail. Reste que Child Focus reçoit encore trop peu d'informations sur l'évolution d'un dossier, une fois qu'il a été transmis.

Les contacts avec les juges d'instruction restent également difficiles, tandis qu'avec les magistrats du parquet il y a un net progrès.

Par ailleurs, il est frappant d'avoir à constater à quel point les avocats ont généralement une connaissance insuffisante des traités internationaux en la matière.

A noter que plus de la moitié des enlèvements parentaux ont lieu vers des pays européens.

Les pays de destination les plus fréquents sont la France, la Belgique (Child Focus traite en effet aussi des cas d'enlèvements parentaux vers la Belgique) et l'Espagne. Les autres continents concernés sont, par ordre décroissant, l'Afrique, les Etats-Unis, l'Asie, le Moyen-Orient, l'Amérique du Sud et les Caraïbes.

A noter également que, si le nombre de dossiers en relation avec l'Afrique est significatif (15% du total), il s'agit dans 70% de cas de demandes de prévention, contre 30 % pour l'Europe.

Quand on prend en considération uniquement les dossiers en relation avec l'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie), ceux-ci constituent plus de 11% du total, mais sur le nombre global de demandes de prévention, les dossiers nord-africains constituent presque 26%.

1.6. Abus sexuel

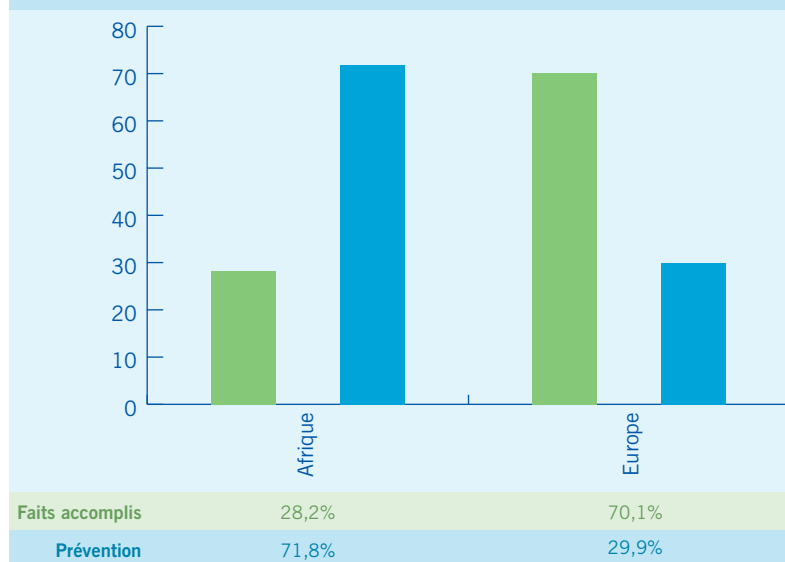
En 2002, le Centre a traité 203 dossiers concernant 229 enfants. Il s'agit de 187 dossiers portant sur des abus sexuels non organisés. Ceux-ci représentent 71 dossiers de viol, 94 cas d'attouchements, 20 cas d'attentats à la pudeur et 2 dossiers de prostitution.

Si l'appel provient de la victime, ce qui a été le cas dans 8 dossiers, ou de ses parents, le case manager s'assurera que ceux-ci reçoivent dans les plus brefs délais une aide médicale et/ou psychologique.

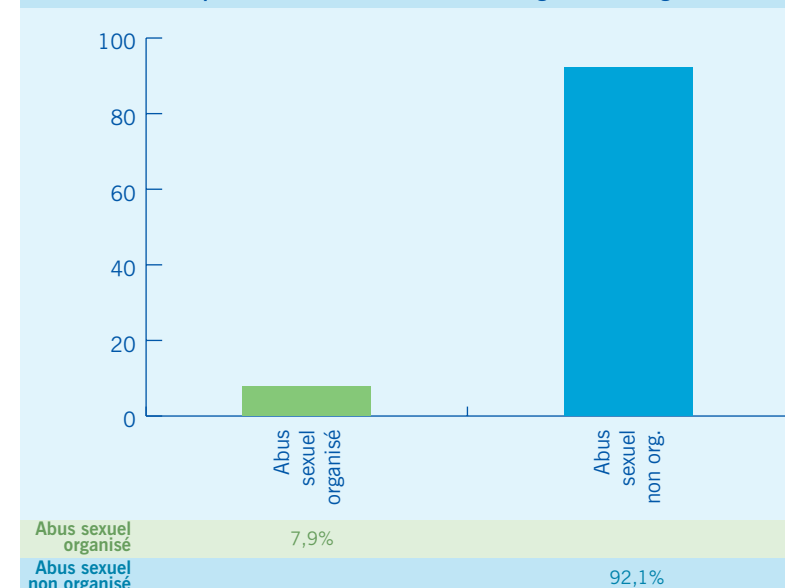
Bien qu'il n'y ait pas de protocole de collaboration signé avec les autorités concernant l'abus sexuel extra-familial, une confiance mutuelle s'est établie qui permet à Child Focus de donner aux parents et à la victime des informations sur l'évolution du dossier.

Child Focus a également traité 16 dossiers d'abus sexuel organisé (6 de viol par plusieurs auteurs, 2 relatifs à la pornographie, 5 à la prostitution organisée, 2 cas d'attouchements et 1 cas de pornographie sur l'Internet).

Enlèvements Parentaux - Répartition des dossiers faits accomplis/prévention par zone géographique



Abus sexuel - Répartition des dossiers abus sexuel organisé/non organisé



Opérations

Le case manager veillera à l'encadrement médical et/ou psychologique de la victime et de sa famille, et prendra contact de manière pro-active avec les autorités judiciaires, conformément au protocole de collaboration. Celui-ci stipule que Child Focus soit tenu au courant de la progression de l'enquête.

Qu'il s'agisse de dossiers d'abus sexuel non organisé ou organisé, le rôle du case manager consiste à bien orienter les appelants. Sa première tâche est d'expliquer les deux voies qui leur sont ouvertes : la voie judiciaire et/ou une réorientation vers les services d'aide aux victimes, laquelle s'avère chaque fois positive.

Stéphane Chapelle, case manager :

'Il m'arrive de constater que des services de police préjugent. Par exemple, lorsque la maman est une prostituée, c'est davantage sur elle que portera l'enquête, plutôt que sur la voisine suspecte.'

Lorsque le parent décide de porter plainte, le case manager conseillera à l'appelant de

s'adresser aux services d'accueil de la police ou du parquet.

Le case manager ne fermera le dossier qu'après avoir vérifié que les parents et l'enfant sont bien encadrés.

L'expérience montre que les parents éprouvent souvent des difficultés à prendre la décision d'avertir la police et de faire confiance à la justice. En s'adressant à Child Focus, ils savent qu'ils obtiendront suffisamment d'informations et d'explications pour se sentir épaulés dans leur inquiétude.

Reste qu'au bout de cinq années de contacts réguliers avec la police et les magistrats, un climat de confiance s'est installé à l'égard du Centre. Ceci permet des discussions plus ouvertes au sujet des dossiers, une meilleure reconnaissance du rôle spécifique de chacun et un respect mutuel. Il reste néanmoins un mur entre le monde "humain, réel" et le monde judiciaire.

2. Collaboration avec la Cellule fédérale des Personnes Disparues

Child Focus a contacté la Cellule à 253 reprises pour des dossiers de disparition. Cela implique que le case manager estime le cas inquiétant ou qu'il est d'avis qu'une offre de collaboration avec la police en charge du dossier ferait progresser les recherches.

A l'inverse, la Cellule a informé Child Focus à 36 reprises d'un cas de disparition qu'elle estimait inquiétante.

Opérations

3. Encadrement des victimes

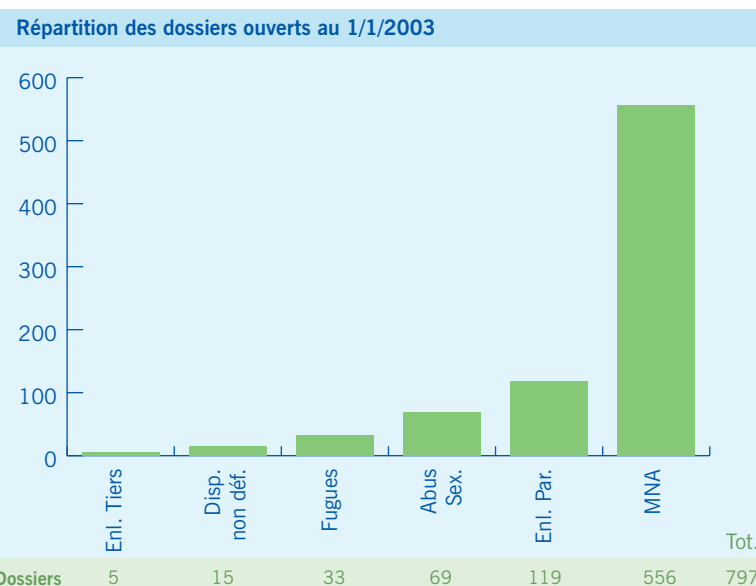
Cet encadrement reste une des missions essentielles de Child Focus. A 99 reprises, le case manager en charge d'un dossier de disparition a pris part à des réunions de coordination entre le magistrat chargé du dossier, la police fédérale, la police locale,...

Afin de bien encadrer le parent, si celui-ci le souhaite, et de rester complémentaire, Child Focus prendra toujours contact au préalable avec les services d'aide existants, également amenés à apporter un soutien aux victimes. Dans le cadre d'une disparition ayant donné lieu à une déclaration à la police, les services d'assistance aux victimes ne sont pas toujours amenés à intervenir. En effet, une relation de confiance s'étant établie entre le parent et le case manager, ce dernier peut, dans un premier temps, encadrer le parent grâce aux informations qu'il reçoit de la police. Au

cours de l'année écoulée, de tels contacts ont été pris à 83 reprises.

Quand cela s'avère nécessaire pour apporter un soutien au parent, Child Focus prendra contact avec les services d'accueil des victimes auprès du parquet.

En 2002, Child Focus est intervenu financièrement dans 6 dossiers afin de donner la possibilité à des enfants de revenir en Belgique et/ou à un parent de rendre visite à ses enfants à l'étranger.



En 2002, 104 dossiers de disparition d'enfants ont nécessité 107 campagnes d'affichage.

Grâce à une force logistique efficace et rapide, plus de 58.000 affiches et plus de 57.000 vignettes ont été produites. Celles-ci ont été distribuées via les bénévoles et les parents des victimes (186 fois), via les partenaires structurés (52 fois) et via les bureaux de police (163 fois).

Les mois les plus chargés ont été janvier, février, mars, juillet, août et septembre 2002.

Opérations

3. Réseau

1. LES BÉNÉVOLES

Il est primordial pour Child Focus de pouvoir disposer en permanence d'un solide réseau de bénévoles, chaque fois qu'il s'avère nécessaire de diffuser des affiches suite à la disparition d'un enfant. Il est tout aussi essentiel d'avoir, dans chaque arrondissement judiciaire, un coordinateur qui sert de relais pour mobiliser à bref délai les forces nécessaires à cet effet.

Fin 2002, le Centre pouvait compter sur 1.300 bénévoles, soit une augmentation de 325 par rapport à l'année précédente. Malgré cette progression, le Centre devrait pouvoir compter sur davantage de volontaires, particulièrement dans certains arrondissements. Entretemps, la nouvelle exigence qui conditionne le recrutement des bénévoles depuis le 1er juillet 2002, à savoir pouvoir fournir un

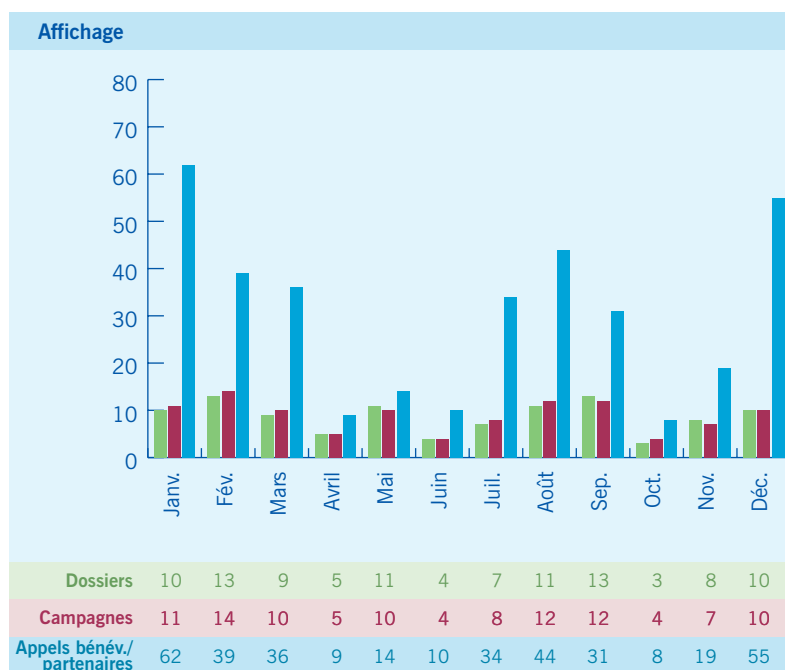
certificat de bonne vie et mœurs modèle 2, lequel stipule qu'il est demandé "pour accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs", impose à tous les bénévoles une nouvelle démarche administrative. Il s'agit d'une exigence amplement justifiée, mais qui a mené à quelques défections, tous les bénévoles déjà recrutés ne s'y étant pas conformé pour fin 2002 comme demandé.

Une nouvelle campagne de recrutement a été planifiée pour être lancée en 2003, non seulement pour augmenter le nombre de bénévoles, mais également pour désigner plusieurs coordinateurs, vu qu'il en manque encore dans quelques arrondissements judiciaires.

Un nouvel équipement a été conçu pour faciliter le travail sur le terrain. Il s'agit d'une mallette plus maniable, sponsorisée par Coca-Cola Belgium, contenant tout le nécessaire à l'affichage, ainsi qu'un brassard fluorescent, qui lui a été produit et sponsorisé par 3M. De plus, tous les bénévoles ont reçu un anorak avec le logo de Child Focus, offert par NOKIA.

En 2002, les bénévoles ont pris part à 107 campagnes d'affichage, ce qui représente la diffusion de 35.876 vignettes et de 27.510 affiches (les autres affiches et vignettes ayant été distribuées via les partenaires structurés et/ou les bureaux de police).

Comme les années précédentes, à l'occasion d'événements ponctuels, les bénévoles ont



Opérations

tenu des stands d'information pour mieux faire connaître la mission de Child Focus et, à certaines occasions, récolter des fonds. Ainsi, le long de tout le littoral et pendant tout l'été, 36 stands se sont répartis les différentes stations balnéaires. De même, lors d'une trentaine d'événements locaux et de plusieurs marchés de Noël, des bénévoles assuraient une présence Child Focus.



Sandrine Vander Eecken, responsable du Réseau :

'Ce qui me reconforte le plus dans les circonstances souvent tragiques dans lesquelles nous sommes appelés à intervenir, c'est la disponibilité et, comme leur nom l'indique, la 'bonne volonté' de nos bénévoles.

A tel point que l'été dernier, un couple n'a pas hésité à reporter la date de son départ en vacances, pour pouvoir prendre part à une campagne d'affichage.'

2. LES PARTENAIRES STRUCTURÉS

Ce réseau est e.a. constitué des trois sociétés régionales de transports publics, la **STIB**, les **TEC** et **De Lijn**, qui mettent leurs 5000 véhicules à la disposition de Child Focus dans les 24 heures, chacun étant pourvu d'un emplacement spécial pour les affiches. Des vignettes, plus discrètes que des affiches, peuvent également être remises aux contrôleurs de la STIB.

Font également partie des partenaires disposant d'un large spectre de diffusion :

- la **SNCB**, qui s'est engagée à imprimer et apposer à des endroits de grand passage dans les 72 plus grandes gares du pays un poster du disparu (60cm x 1m), des affiches

A4 dans +/- 300 plus petites gares et à distribuer des vignettes aux accompagnateurs et aux surveillants des quais ;

- Delhaize Le Lion**, qui autorise l'affichage dans ses 112 supermarchés et ses 13 magasins Delhaize 2 ;

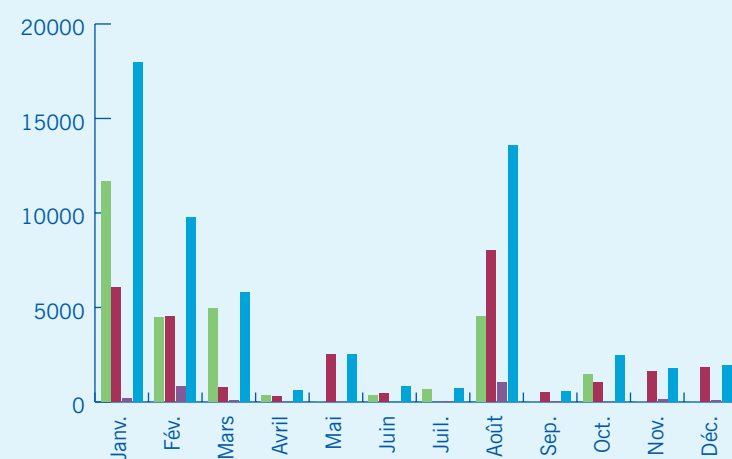
- Tondeur Diffusion**, qui met son réseau de distribution de journaux et périodiques à disposition ;

- Vedior Interim**, qui associe son réseau d'agences aux actions de recherche ;

- les **pharmacies de Belgique**, via les grossistes : **Alpha Répartition** en Wallonie, **Laboratoria Flandria** et **Febelco** en Flandre.

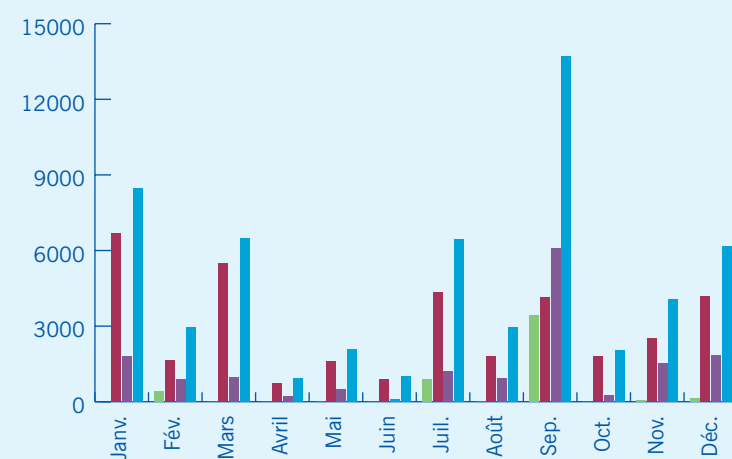
Opérations

Production d'affiches



| Part. Struct. | 11688 | 4475 | 4965 | 330 | 0 | 370 | 650 | 4540 | 0 | 1430 | 0 | 0 |
|---------------|-------|------|------|-----|------|-----|-----|-------|-----|------|------|------|
| Bénévoles | 6040 | 4500 | 750 | 270 | 2500 | 450 | 0 | 8000 | 500 | 1050 | 1600 | 1850 |
| Police | 210 | 810 | 100 | 0 | 0 | 0 | 50 | 1050 | 40 | 0 | 150 | 100 |
| Total/mois | 17938 | 9785 | 5815 | 600 | 2500 | 820 | 700 | 13590 | 540 | 2480 | 1750 | 1950 |

Production de vignettes



| Part. Struct. | 0 | 420 | 0 | 0 | 0 | 0 | 900 | 0 | 3450 | 0 | 50 | 150 |
|---------------|------|------|------|-----|------|------|------|------|-------|------|------|------|
| Bénévoles | 6680 | 1650 | 5500 | 750 | 1600 | 900 | 4350 | 1800 | 4155 | 1800 | 2510 | 4181 |
| Police | 1800 | 900 | 970 | 200 | 500 | 100 | 1200 | 951 | 6100 | 250 | 1511 | 1853 |
| Total/mois | 8480 | 2970 | 6470 | 950 | 2100 | 1000 | 6450 | 2951 | 13705 | 2050 | 4071 | 6184 |

En 2002, un nouveau partenaire structuré s'est porté volontaire à Bruxelles. Il s'agit de **Town Center Management**, une organisation d'Agents Prévention et Sécurité et de stewards dans 12 centres commerciaux à Bruxelles. Des démarches pour avoir un accord avec des APS dans toutes les grandes villes ont été entamées et l'accord des ministres compétents est espéré pour le courant 2003.

Dernier arrivé parmi les partenaires structurés : **Proximus**, qui offre un nouveau mode de diffusion grand public par le biais d'un site WAP. Le client Proximus possédant un GSM WAP peut obtenir toutes les informations sur les disparitions d'enfants en cours et, par ce biais, entrer directement en contact avec Child Focus via son numéro d'urgence 110.

Au total en 2002, le réseau de partenaires structurés a diffusé 4.970 vignettes et 28.448 affiches.

Opérations

4. Opérations internationales

Les disparitions et l'exploitation sexuelle de mineurs ne connaissant pas de frontières, Child Focus s'active sur plusieurs fronts pour que, par son intermédiaire, les parents puissent trouver, également en dehors de la Belgique, des contacts utiles et des personnes ressources.

1. Interventions opérationnelles internationales

Lorsque le Centre est compétent pour soutenir la recherche d'un enfant disparu, il peut susciter une aide logistique et un encadrement de la part d'associations, d'ambassades, de services sociaux ou de réseaux d'organisations en dehors de la Belgique. Lorsqu'il s'agit d'une disparition pour laquelle il n'est pas compétent, il peut se positionner comme centre d'information international pour orienter un appelant. Par exemple, suite à un appel d'une ONG en Suisse, qui avait besoin d'un contact en Hongrie, sa base de données a permis de transférer les coordonnées utiles. Le Centre a également pu, à plusieurs reprises, orienter des associations en quête de contacts en Afrique et dans maintes autres parties du monde.

Tessa Schmidburg, responsable des Opérations internationales :

'Un appel a été reçu d'un père ayant la garde légale de ses deux petits garçons. Suite à un accord passé avec le service d'aide à la jeunesse, la mère avait pu les accueillir pendant une semaine des vacances de Pâques et en avait profité pour disparaître avec les enfants en France. Child Focus a immédiatement conseillé au père de lancer une procédure sur base de la Convention de La Haye. Grâce à des contacts avec l'association La Mouette à Agen, le père a bénéficié des meilleures conditions pour assister à l'audience du tribunal compétent en France. Un avocat lui a été fourni pour le conseiller dans ses démarches et il a bénéficié d'un encadrement psychologique et logistique. Le tribunal ayant donné raison au père, celui-ci a pu récupérer ses enfants directement après notification officielle du jugement.'



2. Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités

Cette Fédération à but humanitaire, fondée en 2001 à l'initiative du Président de Child Focus, regroupe à l'échelle européenne différentes ONG s'occupant de la problématique de la disparition et de l'exploitation sexuelle des enfants.

Suite au travail de lobbying et de moteur auquel s'est consacré Child Focus, elle groupait, fin 2002, 19 organisations non gouvernementales dans 15 pays membres et candidats membres de l'Union Européenne.

Sa mission consiste à renforcer les démarches auprès des gouvernements nationaux et des institutions européennes, et à faire progresser les politiques de lutte contre les phénomènes de disparition et d'exploitation sexuelle de mineurs.

Lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2002, les membres de la Fédération ont voté une résolution commune, incitant entre autres les gouvernements nationaux, représentés à l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de la Session Extraordinaire sur les Droits des Enfants à New York, tenue du 8 au 10 mai, à mettre en oeuvre la Résolution de l'UE reconnaissant la nécessité d'avoir des centres opérationnels en vue d'harmoniser la législation et d'encourager la coopération entre autorités et organisations de la société civile.

D'autre part, un groupe de travail, composé de membres de la Fédération, a été mis sur pied pour analyser les critères nécessaires à la création et/ou au développement de ces centres opérationnels.



La Fédération bénéficie d'un comité de soutien qui rassemble des philanthropes du continent européen.

3. International Center for Missing and Exploited Children (ICMEC)

Child Focus est administrateur de cette organisation mondiale, émanation du National Center for Missing and Exploited Children aux Etats-Unis. Depuis mai 2001, Child Focus en est le porte-parole sur le continent européen.

Les priorités de l'ICMEC sont les suivantes :

- la création d'un centre international donnant l'accès à l'information quant aux meilleures pratiques pour susciter la vigilance du public, ainsi que la conception d'outils et de lignes directrices à l'intention des décideurs et des intervenants de terrain ;
- la création d'un réseau global de signalements d'enfants disparus sur son site web ;
- la création d'un programme international de recherche en matière d'amendements législatifs souhaitables, de traités et de procédures ;
- la création d'une équipe de juristes, expérimentés en droit international, pour diriger des formations à l'intention des législateurs, des magistrats et autres professionnels.

En octobre 2002, le Directeur général et le Directeur des Opérations de Child Focus se sont rendus à Dublin pour prendre part au forum organisé par l'ICMEC "Child Pornography Forum : Creating a Global Agenda", concernant les nouvelles formes

de menaces à l'encontre des mineurs, tels que la traite d'enfants et la pornographie infantile sur l'Internet.

4. Présence de Child Focus à des conférences internationales

Des délégations de Child Focus ont soit assisté, soit fait des exposés à toute une série de congrès et de journées d'étude en 2002.

Ainsi, à la conférence Interpol à Lyon, Child Focus a fait un exposé sur la disparition des mineurs non accompagnés.

Par ailleurs, Child Focus a participé à plusieurs réunions, dans le cadre de différents projets et groupes de travail de l'Internet Action Plan de la Commission Européenne, notamment de ONCE, de Inhope, du Parlement Européen et de Childnet, ainsi qu'aux conférences organisées par le bureau permanent à La Haye et par l'IOM à Prague sur la situation des mineurs non accompagnés. Le Centre a également suivi à Madrid les travaux du Séminaire sur "l'Echange d'informations et de bonnes pratiques pour la protection de victimes de la traite des êtres humains dans les pays membres et candidats membres de l'UE et dans les pays tiers".

Signalons enfin que notre Directeur Etude et Développement a été nommé expert au sein du groupe de spécialistes en exploitation sexuelle d'enfants au Conseil de l'Europe.

Introduction

Après 5 ans d'expérience pratique, l'objet de ce récent département de Child Focus est de donner une série de signaux et de formuler des propositions pour lutter contre les phénomènes de disparition et d'exploitation sexuelle d'enfants.

Des études sont menées en collaboration avec des experts de terrain et des scientifiques. Leurs résultats permettront non seulement d'établir le profil des auteurs de délits, ils seront de plus utiles pour concevoir des actions efficaces en matière de prévention et de sensibilisation, afin d'intensifier la lutte contre toute forme de disparition et d'exploitation sexuelle de mineurs.

1. Analyse de dossiers propres

La première étude de Child Focus, publiée en avril 2002, concerne la disparition de mineurs non accompagnés et de mineurs victimes de la traite des êtres humains. Cette étude s'est basée sur l'analyse de 255 dossiers de disparition, communiqués au Centre.

Les résultats ont e.a. démontré que :

- un mineur non accompagné sur quatre est une fille, la moitié des jeunes n'ont pas encore 15 ans, 64% sont demandeurs d'asile, plus de la moitié est originaire de l'Europe de l'Est et Centrale ;
- un mineur sur quatre est victime de la traite d'enfants. A noter qu'il y a une différence étonnante entre les filles, dont 67% sont victimes d'exploitation sexuelle et les garçons, dont 12% sont victimes d'exploitation sexuelle ou économique.

Au préalable, en janvier 2002, une table ronde avait été organisée avec des magistrats

de référence pour les disparitions et la traite des êtres humains, des fonctionnaires de l'Office des Etrangers ainsi que de la Cellule des Personnes Disparues et de la Cellule de la Traite des Etres Humains de la Police Fédérale. Un des points cruciaux mis en lumière a été le manque de structures d'accueil adaptées pour les mineurs non accompagnés et en particulier pour les non demandeurs d'asile. Une autre recommandation est la création d'urgence de facilités spécifiques pour les mineurs victimes de la traite des êtres humains. De plus, pour assurer une meilleure transmission d'information entre les services concernés, un formulaire uniforme de signalement est préconisé. Celui-ci serait rempli par les institutions lors du recueil des jeunes et transmis à la police et au parquet, en cas d'agissements suspects et/ou de disparition.



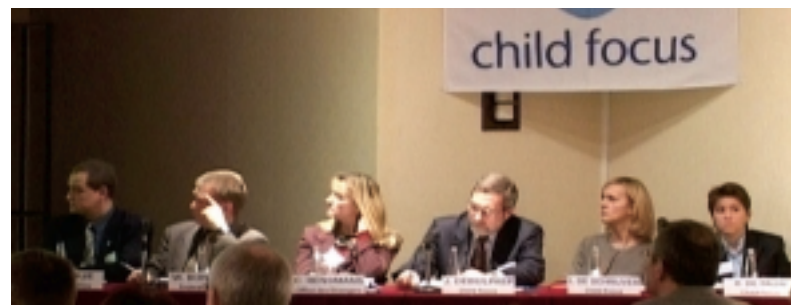
2. Etudes en collaboration avec des universités

1. Fugueurs

Rien qu'en 2001 et 2002, les dossiers ouverts et fermés à Child Focus concernent 2222 fugues de mineurs. Or, à côté de ce nombre enregistré, il existe un important "nombre obscur" de fugueurs non signalés. L'objet de l'étude est de rechercher de plus près quelles peuvent être les causes et les conséquences du comportement de fugue chez les enfants. Il est rare en effet que des jeunes s'enfuient pour partir à l'aventure ; de nos jours, l'image de l'adolescent ivre de liberté ne correspond plus guère à la réalité.

Ce thème de recherche a été confié par Child Focus et la Fondation Roi Baudouin à l'asbl. Majong de la KUL et à l'Université de Liège qui y travaillent depuis octobre 2002.

En élaborant un profil du fugueur, des réponses à quelques questions cruciales sont escomp-



3. Projets européens

1. Rapt parentaux

Pour pouvoir intervenir avec rapidité et efficacité dans les nombreux dossiers de rapt parentaux internationaux qu'il est appelé à traiter sans cesse, le Centre faisait appel en 2001 au cabinet international Allen & Overy, lui demandant d'effectuer une étude de droit comparé relative aux systèmes judiciaires en

tées : qui est-il ? quels sont ses motifs ? comment survit-il pendant la fugue ? comment son retour se déroule-t-il ?

L'objectif final de l'étude, prévu pour septembre 2003, est de dégager des éléments probants pour pouvoir formuler des recommandations concrètes, visant la mise en œuvre d'une politique efficace de prévention.

2. Profil sociologique de l'abuseur pédosexuel

En date du 1er mai 2002, Child Focus a confié à l'Université de Gand l'étude du profil sociologique d'auteurs de délits sexuels non incestueux, commis sur des mineurs de moins de 16 ans en Belgique.

Une série de paramètres ont présidé à l'étude : âge, milieu social, modus operandi.

Outre les dossiers traités par Child Focus, des dossiers judiciaires ont fait l'objet d'une analyse approfondie.

Menée jusque fin 2002, l'étude a fourni à Child Focus une base scientifique qui lui permettra, dans une phase ultérieure, de proposer des actions préventives et des conseils à l'intention des institutions, des parents et des enfants. La publication d'un rapport est prévu pour avril 2003.

vigueur dans une série de pays européens. Cette firme ayant accepté d'effectuer l'étude pro bono, les cabinets d'Allen & Overy de Bruxelles, Francfort, Rome, Madrid, Amsterdam, Londres, Paris, Varsovie, Prague, Budapest et Luxembourg contribuent depuis lors à la recherche. En voici le contenu : établissement d'une cartographie des traités internationaux

communs, description du cadre légal de chaque pays, commentaire sur l'application de la Convention de La Haye avec sa jurisprudence. Des conclusions quant aux points forts des données collectées sont également tirées.

Le Centre dispose ainsi depuis 2002 d'un outil précieux qui bénéficie en outre d'une actualisation en fonction de l'évolution du droit et de la jurisprudence dans les différents pays observés.

2. Disparition et exploitation sexuelle d'enfants

Le Conseil de l'Union Européenne approuvait en 2001 une résolution, due à l'initiative de l'autorité belge et qui porte sur la reconnaissance de la contribution de la société civile, lors de recherche d'enfants disparus ou sexuellement exploités. De ce fait, la Commission Européenne a confié à Child Focus et au "Institute for International Research on Criminal Policy" de l'Université de Gand un projet STOP dans le but de mieux connaître :

- le nombre actuel d'enfants disparus et sexuellement exploités ;
- l'existence, le rôle et les structures des organisations sociales dans les 15 pays membres qui s'impliquent activement dans ce domaine ;
- les questions légales suscitées par l'impli-

cation de telles organisations : les autorités compétentes qui transmettent des informations confidentielles aux organisations ; l'impact de leur implication sur les procédures juridiques, pénales et policières et la protection de ces données.

Depuis le 15 novembre 2002 le projet est mené en collaboration avec des experts des 15 pays membres de l'Union Européenne, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations de terrain.

La recherche sera finalisée vers la fin de l'année 2003 et ses résultats aideront le Conseil à décider quelles mesures seront les plus adéquates à mettre en œuvre en matière de prévention et de lutte contre la disparition et l'exploitation sexuelle d'enfants à l'échelle européenne.

Début 2002, un projet DAPHNE a été introduit à la Commission de l'Union Européenne, qui a été accepté et intégré dans le projet STOP ci-dessus. Cette étude comparative vise à avoir une vue transfrontalière des méthodes de travail de la police et de la justice et permettra d'actualiser les résultats du premier projet Daphné, mené l'année précédente, de nouveaux pays ayant été repris dans l'inventaire, à savoir la France, l'Allemagne, la Grèce et le Portugal.

Isabelle De Schrijver, Directeur Etude et Développement :

'Que tant d'éminents juristes, académiciens et experts de terrain s'impliquent dans nos travaux est une preuve d'intérêt pour la cause de Child Focus et, plus particulièrement pour l'équipe Etude et Développement, une forme d'encouragement.'

1. Traitement des dossiers

Chaque initiative de communication a pour but de renforcer et de donner davantage de publicité aux dossiers qui le nécessitent. Faire appel à la presse nationale ou régionale, le cas échéant à la presse internationale, permet de toucher un vaste public, susceptible de fournir de précieux témoignages. Toutefois, les parents et les acteurs concernés sont consultés et ce ne sera que s'il y va de l'intérêt de l'enfant que sa disparition fera l'objet d'un appel à la presse.



2. Positionnement

En 2002, Child Focus a invité la presse à plusieurs conférences de presse :

- Le 18 avril 2002, à l'occasion de l'étude sur la disparition de mineurs non accompagnés publiée par Child Focus. L'objectif de la recherche est de demander plus d'attention pour ce phénomène croissant et très inquiétant et de faire des recommandations aux acteurs concernés, visant à mieux protéger

Au cours des 5 années de son existence, le Centre a pu établir des contacts privilégiés avec des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle, tant en Belgique qu'à l'étranger. Aussi la presse fait-elle généralement confiance à Child Focus pour estimer dans quelle mesure une disparition est inquiétante et commande d'être rapportée en priorité. Il va de soi qu'en contrepartie Child Focus tiendra les journalistes informés.

Des appels à la presse sont également lancés via Inter-Press, une plate-forme sur l'Internet, réservée aux journalistes et hébergeant un site de présentation Child Focus. Par ce biais, dès qu'un dossier se révèle de dimension internationale, il est plus facile d'atteindre la presse à l'étranger.

ces jeunes particulièrement exposés aux abus sexuels et économiques.

- Le 22 mai 2002, à l'occasion de la présentation du rapport annuel 2001 et pour annoncer l'organisation, pour la première fois en Europe, de la Journée Internationale des Enfants Disparus, en commémoration des enfants portés disparus et encore recherchés.

- Le 20 juin 2002, pour présenter l'ouverture d'un point de contact civil national ayant pour objet de collecter le plus possible de matériel présumé à caractère pédopornographique, ainsi que la campagne mise sur pied pour sensibiliser le grand public.
- Le 2 décembre 2002, à l'initiative du Ministre de la Justice, pour présenter l'action Click Safe, une campagne de prévention s'adressant aux enfants et aux adolescents, afin de les avertir des risques potentiels lorsqu'ils surfent sur le net, visitent des chatrooms ou s'échangent des courriers électroniques. La campagne a été organisée en collaboration avec Child Focus et le Federal Computer Crime Unit et en partenariat avec la plupart des exploitants de chatbox.

La presse a également été conviée à une cérémonie officielle au Palais Royal le 23 mai 2002. Lors de cette cérémonie, la Reine, en sa qualité de Présidente d'Honneur de Child Focus, a rendu hommage au Centre et, après avoir exprimé son émotion vis-à-vis des parents confrontés à la disparition ou la perte d'un enfant, a remercié tous ceux qui combattent la maltraitance des enfants. Ensuite, la Reine a invité toute la population à porter le myosotis symbolisant la Journée Internationale

Isabelle Marneffe, Directeur de la Communication :

'Child Focus est également compétent lorsque des majeurs jusque 25 ans disparaissent (quand ils sont domiciliés et/ou à la charge de leurs parents), mais doit régulièrement constater que ces disparitions reçoivent moins d'attention des autorités que celles des mineurs. A propos d'un jeune de 23 ans, disparu depuis 2 ans, et après avoir rencontré sa maman désespérée, un journaliste très impressionné me disait qu'il faudrait faire la différence entre les majeurs et les "petits majeurs". Cette sensibilité de la part d'un journaliste m'a touchée.'

des Enfants Disparus. Ont également pris la parole, M. Vitorino, Commissaire Européen chargé de la Justice et des Affaires intérieures et M. Cardon de Lichtbuer, Président de Child Focus.

De son côté, la presse s'adresse très régulièrement à Child Focus, à la recherche d'un complément d'information dans un dossier ou à propos d'un sujet lié à l'actualité.

Au cours de l'année 2002, la presse écrite a fait paraître 804 articles à propos ou faisant mention de Child Focus ; 355 dans la presse quotidienne francophone, 289 dans la presse quotidienne néerlandophone, 23 dans la presse germanophone et anglophone en Belgique, 68 dans des périodiques francophones et 69 dans des périodiques néerlandophones.

Les radios francophones ont fait écho à des actions de Child Focus à 38 reprises, les radios néerlandophones à 9 reprises, les radios germanophones à 2 reprises. Ces chiffres ne tiennent pas compte des nombreux interviews relayées par les radios libres, tant au sud qu'au nord du pays.

Les télévisions francophones ont consacré un sujet à Child Focus, soit pendant le journal, soit dans une émission spéciale 53 fois, les télévisions néerlandophones 69 fois.

Les contacts avec la presse étrangère ont été fréquents (TF1, France 2, France 3, Tros Vermist, BBC, CNN, ZDF,...). Ils revêtent une grande importance à la fois dans le cadre de dossiers à dimension internationale et pour renforcer la position du Centre à l'échelle internationale.

3. Information et sensibilisation

1. EVÉNEMENTS

A nouveau en 2002, Child Focus a pris part à des événements lui donnant l'occasion d'informer et de sensibiliser le public, et assortis d'une récolte de fonds.

- 11 mai 2002 : A l'initiative de Jean-Pierre Saussus, professeur de musique, les "chanteurs champions" de l'école de la Providence à Champion, les choristes de Salzinnes, des étudiants des départements pédagogiques de Malonne et de Champion ainsi que la soprano Caroline Weynants ont donné un concert au profit de Child Focus. Le 21 juin à Wépion, un deuxième concert s'est donné, également au profit de Child Focus qui a reçu la somme de 2032 euros.
- 28 mai 2002 : 32 enfants de sixième primaire du Centre Scolaire à Auderghem ont monté un spectacle musical sur le thème de la francophonie dans le monde, intitulé "Franco & Fonie III". Le spectacle a rapporté 2500 euros au profit du Centre.



- 31 août 2002 : Plus de 120 personnes ont participé à Marchienne-au-Pont aux "10 heures de jeu de bouloir", un événement qui a permis au Centre de recevoir 2250 euros.
- 22 septembre 2002 : Le Lions Club Enghien-Soignies a organisé une marche au profit de Child Focus dans le superbe parc de la ville. Il y eut plus de 1200 participants et le Club a fait un don de 5000 euros au Centre.
- Plusieurs autres service clubs aident régulièrement Child Focus, notamment en 2002 le Ladies Circle Neerpelt qui a fait un don de 2000 euros et l'International Inner Wheel qui a fait un don de 1500 euros.
- 24-26 octobre 2002 : Dans le cadre du festival "Modo Bruxellae", un concours a été organisé par Nokia au profit de Child Focus pour la création d'un étui spécifique pour GSM, qui a rapporté 3000 euros et, du 11 au 29 novembre, 2 présentateurs TV ont participé au Nokia Game, un jeu-aventure interactif, pour récolter des fonds pour Child Focus qui a reçu 5000 euros.
- 14 et 15 décembre 2002 : A Ciney s'est déroulé le 3ème Women Tennis Trophy avec la participation de joueuses internationales, notamment Justine Henin-Hardenne. A l'issue de ce tournoi, les joueuses ont mis leur raquette en jeu par le biais d'une tombola qui a rapporté 4035 euros. De plus, le bénéfice des boissons, soit 6200 euros, a été gracieusement offert à Child Focus.

- 22 décembre 2002 : Au Hall Omnisport de Waremme s'est déroulé le spectacle "Show Ping" où se sont produits Philippe et Jean-Michel Saive, les frères Taloche ainsi que l'humoriste Pierre Theunis. Les artistes ont prêté gracieusement leur concours et les infrastructures ont été offertes par la Ville de Waremme. Plus de 800 personnes ont assisté au spectacle dont les bénéfices, 6200 euros, ont été offerts à Child Focus.
- 27 décembre 2002 : Les organisateurs du "Tournoi Edhem Slijivo", Benoît Thans et Didier Jacobi, ont organisé, lors de la journée de gala, une tombola qui a rapporté 2090 euros au profit de Child Focus, augmentés d'un chèque de 2500 euros par les organisateurs.

2. CAMPAGNES

Les campagnes de Child Focus bénéficient du savoir-faire de l'agence Grey Worldwide Belgium. Cette coopération est entièrement gracieuse et a permis la réalisation de 3 campagnes en 2002, qui ont reçu le gracieux soutien de nombreux médias.

Ne nous faites pas une fleur. Portez là.

Une campagne de communication a été conçue pour annoncer l'instauration de la Journée Internationale des Enfants Disparus le 25 mai, destinée à encourager le public à ne pas oublier les enfants disparus (spot radio, spot télévisé, affiches et annonce durant la semaine précédant le 25 mai). Un symbole identique pour tous et facilement

reconnaisable a été choisi comme message d'espoir et de solidarité : le myosotis, dont le nom commun est "ne m'oubliez pas". Des centaines de bénévoles ont distribué 1 million de petites fleurs, sous forme de broches, à l'entrée des grandes surfaces et dans les centres commerciaux.

Agissez contre la pornographie enfantine sur l'Internet



Afin de sensibiliser le grand public, et en particulier les internautes, à la problématique de la cyberpédopornographie et de les inciter à signaler tout contenu de nature suspecte, une campagne a été lancée en juin 2002. Outre un banner pour l'Internet, des affiches et des annonces ont été diffusées donnant les coordonnées du point de contact civil de Child Focus. Un dépliant a également été édité.

Communication et logistique

Click Safe :
surfer et chatter avec plus de sécurité



Cette campagne qui a démarré en décembre 2002 s'adresse aux enfants, aux adolescents, aux parents et aux enseignants et a pour objet de donner aux adultes des informations sur les risques potentiels liés à l'Internet et au chat, et aux jeunes des conseils de prudence pour éviter qu'ils deviennent les victimes de pratiques douteuses.

Pour les enfants, une affiche a été créée, donnant 8 conseils pour surfer et chatter en sécurité. Celle-ci a été mise à la disposition de l'enseignement.

Pour toucher les adultes et les adolescents, une annonce et un spot télévisés ont été diffusés.



Enfin, un banner pour le net a été conçu avec un lien vers un site spécialement créé (www.clicksafe.be) qui fournit des informations pour l'ensemble du public.

Un grand nombre de gestionnaires de chat-box l'ont fait apparaître.

3. PUBLICATIONS



Trois fois par an, Child Focus publie son "Child Focus News" pour donner des nouvelles de ses activités tous azimuts. Le tirage est d'environ 8000 exemplaires qui sont diffusés gratuitement aux bénévoles, donateurs et partenaires, ainsi qu'aux services publics, autorités et associations avec lesquels le Centre collabore ou est en contact.

Financement

En 2002, le Centre a encaissé 2,84 millions d'euros, en provenance de quatre grandes sources de financement, à savoir :

| | | |
|---|------------------|--------------|
| Subsides publics | 1 327 234 | 47 % |
| Dons des organismes privés (en espèces ou en nature) | 1 162 418 | 41 % |
| Libéralités du grand public | 304 146 | 11 % |
| Produits financiers | 42 254 | 1 % |
| Total | 2 836 051 | 100 % |

Du côté des subsides publics, Child Focus a continué à bénéficier du soutien du Gouvernement régional de Bruxelles-Capitale et a, à nouveau, reçu un subside du Gouvernement flamand. Quant au Gouvernement fédéral, son soutien est parvenu, comme en 2001, via la Loterie Nationale. En 2002, des contacts ont été rétablis avec la Région wallonne et se concrétiseront en 2003, également via la Loterie Nationale. La Commission européenne a, elle aussi, apporté son aide financière en soutenant un projet dans le cadre de l'Internet Action Plan et pris l'engagement de financer deux autres projets au travers des Programmes Daphné et STOP. Il faut également souligner une première initiative de la part du Gouvernement fédéral qui a commandité une étude spécifique sur les mineurs non accompagnés.

En ce qui concerne le secteur privé, Child Focus a pu une fois de plus compter sur l'appui d'un des ses fondateurs, la Fondation Roi Baudouin, ainsi que sur celui de ses partenaires financiers privilégiés : Belgacom, BBL, Computer Associates, Eurocross, Lanier et Renault. Deux nouveaux venus se sont joints à ce groupe : la société Buy Aid (anciennement Recall), en vendant des post-it et des stylos à bille aux PME et aux indépendants, rétrocède 8 % de son chiffre d'affaires à Child Focus ; d'autre part, Hewlett-Packard, en nous fournissant régulièrement et gracieusement du matériel informatique, est devenu, lui aussi au fil du temps, un partenaire financier privilégié. Deux cents septante autres entreprises ont apporté leur contribution au Centre en 2002, dont 210 au travers de l'opération "Récupération de cartouches", orchestrée par W-Supplies (Child Focus reçoit 1 € par cartouche d'encre recyclable). Quant aux tombolas, Child Focus, en collaboration avec des partenaires commerciaux, a pu en organiser douze en 2002, dont les plus importantes avec la Banque de la Poste, International Paper, Frosties, les Fromageries de Maredsous et Brico.

Financement

Le grand public, pour sa part, nous a soutenu au travers de dons mais également au travers de quelques opérations spéciales, à titre d'exemple :

- Fin 2002, la Sicav "BBL Solidarity" - lancée par la BBL en juin 1999 - a payé un dividende net de 6,12 € par part au profit de Child Focus. A cette date, un peu plus de 10.000 parts étaient en circulation et se trouvaient aux mains de quelques 245 investisseurs-donateurs.
- Dans le cadre du passage à l'euro, Child Focus s'est associé à huit autres associations pour créer l'asbl Change for the Future, dont le but était d'encourager le grand public à lui remettre sa menue monnaie étrangère. Près de 1,9 millions d'euros (nets de frais) ont ainsi pu être récoltés, dont 9,24% au profit de Child Focus (soit environ 175.000 €).
- W-Supplies, déjà susmentionné, a lancé une nouvelle opération de récupération de cartouches au travers des écoles. Pour chaque cartouche recyclable, W-Supplies rétrocède un montant à l'école participante afin de financer ses activités sportives ainsi que 0.50 € à Child Focus.
- Pendant la période des fêtes, Amtoys, une firme spécialisée dans la confection et la fabrication de jouets, a vendu des peluches "Bengy", au travers des magasins Delhaize. Deux euros du prix de vente ont été rétrocédés à Child Focus.

Liste des partenaires

Autorités

Gouvernement Fédéral
Assemblées Parlementaires
Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale
Gouvernement Flamand
Commission Européenne
Gouvernement Wallon

Partenaires Privilégiés

Loterie Nationale
Fondation Roi Baudouin
Eurocross

Partenaires Financiers Privilégiés

BBL
Belgacom
Buy Aid
Computer Associates
Electrabel
Hewlett-Packard Belgium
Lanier Belgium
Renault Belgique Luxembourg

Partenaires Financiers

Les AP Assurances
Banque de la Poste
Belgacom Mobile (Proximus)
Coca-Cola Enterprises Belgium
Grey Worldwide Belgium
International Paper
ISC Saint-Louis
Kellogg's Benelux
Microsoft
Nokia Belgium
Pami Office Solutions
Rotary Club Mouscron
Rotary Clubs Lokeren
Royal Club Excelsior Mouscron
Sita EcoService
SNCB
Société Générale de Belgique
State Street Foundation
Swift
W-Supplies
Zonta International

Rapport du commissaire réviseur

Bedrijfsrevisoren
Brussels Airport Business Park
Berkenlaan 8b
B-1831 Diegem
Belgium
Tel: +32 2 800.20.00
Fax: +32 2 800.20.01
http://www.deloitte.be

**Deloitte
& Touche**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX MEMBRES DE LA FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE "CENTRE EUROPEEN POUR ENFANTS DISPARUS ET SEXUELLEMENT EXPLOITES" Avenue Houba - De Strooper 292 - 1020 BRUXELLES

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2002

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée. Nous avons procédé à la révision de la situation des valeurs actives et passives de la Fondation arrêtées au 31 décembre 2002 ainsi que des comptes de recettes et de dépenses clôturés à la même date.

Les états financiers dont le total bilantaire s'élève à €2.062.608,76 et le relevé des recettes et dépenses qui s'équilibre, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration conformément aux règles d'évaluation propres à la Fondation.

Attestation sans réserve des états financiers

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en la circonstance.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la Fondation en matière administrative et comptable ainsi que de ces dispositifs de contrôle interne. Les responsables ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans l'inventaire des valeurs actives et passives ainsi que le relevé des recettes et des dépenses. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation déterminées par le Conseil d'Administration décrites en annexe aux états financiers et des estimations comptables significatives faites par la Fondation ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en la circonstance et des règles d'évaluation mentionnées dans le rapport annuel, les états financiers clôturés au 31 décembre 2002 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des recettes et dépenses de la Fondation pour l'exercice écoulé.

Bruxelles, le 17 Mars 2003.


DELOITTE & TOUCHE
Réviseurs d'entreprises
Représentée par
Brigitte MOTTE

**Deloitte
& Touche
Tohmatsu**

Deloitte & Touche Bedrijfsrevisoren BV o.v.v.e. CVBA
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid
Maatschappelijke zetel: Louizalaan 240, B-1050 Brussel
RBV Brussel 909 - BTW BE 429.053.863

Rapport financier

| | Bilan au 31/12/2002 | 31/12/2001 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIFS IMMOBILISES NETS | | |
| Aménagements Immeuble | 31 675,34 | 39 594,20 |
| Installations | 6 522,57 | 13 998,52 |
| Mobilier et matériel | 100 028,64 | 151 369,71 |
| Garanties | 111,33 | 111,33 |
| | 138 337,88 | 205 073,76 |
| ACTIFS CIRCULANTS | | |
| Créances | 226 970,40 | 221 463,24 |
| Placements de Trésorerie | 1 239 829,54 | 1 384 090,02 |
| Valeurs disponibles | 446 252,77 | 264 631,59 |
| Comptes de Régularisation | 11 218,17 | 7 906,76 |
| | 1 924 270,88 | 1 878 091,62 |
| TOTAL ACTIF | 2 062 608,76 | 2 083 165,38 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital souscrit | 74 368,06 | 74 368,06 |
| Bénéfice reporté | 137 798,88 | 137 798,88 |
| Réserve d'Investissement | 138 337,88 | 205 073,76 |
| Dotation des Assemblées | 692 552,01 | 692 552,01 |
| Soldes des Budgets | 593 196,18 | 408 785,00 |
| | 1 636 253,01 | 1 518 577,64 |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques et charges | 6 655,78 | - |
| DETTES | | |
| Fournisseurs | 116 898,28 | 264 050,75 |
| Précompte professionnel et ONSS | 99 964,78 | 73 534,44 |
| Pécules de Vacances | 180 123,75 | 162 207,24 |
| Avances Orbem ACS | 6 308,20 | 6 308,20 |
| Comptes de Régularisation | 16 404,96 | 58 487,11 |
| | 419 699,97 | 564 587,74 |
| SOLDE BENEFICIAIRE | 0 | 0 |
| TOTAL PASSIF | 2 062 608,76 | 2 083 165,38 |

Rapport financier

| | Compte de résultats 2002 | 2001 |
|----------------------------------|--------------------------|---------------------|
| PRODUITS | | |
| Subsides | 1 526 615,89 | 1 480 193,53 |
| Dons en nature | 412 325,03 | 433 094,28 |
| Dons en espèces | 786 930,76 | 498 682,64 |
| | 2 725 871,68 | 2 411 970,46 |
| DEPENSES | | |
| Locaux | 139 691,28 | 146 153,44 |
| Déplacements | 71 737,32 | 128 190,06 |
| Poste et Téléphonie | 126 922,21 | 130 176,87 |
| Matériel et fournitures | 88 918,18 | 122 076,98 |
| Représentation | 16 458,36 | 15 236,97 |
| Documentation | 21 866,27 | 19 013,61 |
| Campagnes d'information | 93 014,24 | 74 887,67 |
| Conception et Dépôt Marque | 34 826,58 | 28 414,82 |
| Honoraires | 268 906,82 | 208 392,34 |
| Aides financières ponctuelles | 79 950,80 | 37 550,12 |
| Rémunérations / charges sociales | 1 734 354,29 | 1 450 725,04 |
| Amortissements immobiliers | 91 444,08 | 100 426,90 |
| | 2 768 090,43 | 2 461 244,80 |
| PRODUITS FINANCIERS NETS | 42 218,75 | 49 274,34 |
| SOLDE BENEFICIAIRE | 0 | 0 |

Règles d'évaluation

En tant que Fondation d'utilité publique, le Centre n'est pas encore soumis à la loi comptable du 17 juillet 1975. Il en a toutefois suivi les prescrits dès sa création en 1998 et ne devra probablement rien changer à ses règles comptables lors de la publication des arrêtés d'exécution de la loi du 2 mai 2002, réformant la loi du 27 juin 1921 sur les Etablissements d'utilité publique. Par ailleurs, le Conseil d'administration a arrêté certaines règles d'évaluation adaptées à la réalité de Child Focus et de ses activités qui, par essence, sont non commerciales, à savoir :

BILAN

Actifs immobilisés et Réserve d'Investissement

La totalité des actifs immobilisés du Centre est financée par des dons en nature ou en espèces. Comptablement, ces actifs sont évalués à leur prix marché (tva incluse). Les dons en nature et en espèces, quant à eux, sont valorisés dans une réserve d'investissement au Passif. Ces postes d'Actifs/de Passif sont amortis / réduits de façon linéaire en tenant compte des durées de vie suivantes :

| | |
|--|---------------------------------|
| - Aménagement | 7 ans (à dater de l'année 2000) |
| - GSM / Matériel informatique | 3 ans |
| - Installation téléphonique, enregistreur, fax | 4 ans |
| - Mobilier | 10 ans |

Actifs circulants

En 2002, les créances représentent à 50 % le solde des subsides de l'année en cours mais perçus au début de l'année suivante et à 30 % le solde des subsides des deux années antérieures encore à recevoir. Les surplus de trésorerie ont été placés à près de 74 % en parts de Sicav de Trésorerie, comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tandis que le solde se trouve sur des comptes à vue portant des intérêts à un taux légèrement inférieur au taux du marché interbancaire.

Dotations des Assemblées

Les sept Assemblées parlementaires ont versé une dotation unique de 743.680,57 € (versée en 2 tranches de 371.840,29 €, respectivement en 1998 et 1999). Cette dotation a été apportée au Centre en vue d'assurer sa viabilité pendant ses premières années d'existence. Pour cette raison, elle est reprise dans un compte de réserve. En 1998, le Centre a ponctionné un montant de 51.184,66 € dans cette réserve afin de présenter un compte de résultats équilibré. Depuis 1999, aucune ponction n'a dû être faite sur cette réserve. Jusqu'à présent, la dotation en capital et la dotation des Assemblées ont surtout permis au Centre de se constituer un volant de trésorerie suffisant, utilisé pour préfinancer certaines dépenses. Grâce à cette dotation, le Centre n'a pas encore dû recourir à un crédit-pont.

Règles d'évaluation

Soldes des Budgets

Certains donateurs versent des montants en espèces au Centre tout en demandant de les attribuer à des dépenses bien précisées à l'avance. Ces dons sont tout d'abord comptabilisés dans un compte de "Budget avec attribution" en attente de la dépense concernée. L'utilisation de ces Budgets peut parfois s'étaler sur deux exercices comptables ; à la fin 2002, les soldes de ces comptes s'élevaient globalement à 151.885,26 € (contre 208.992,24 € en 2001).

Quant aux dons en espèces sans attribution, ils sont préalablement comptabilisés dans un poste de "Budget sans attribution" et sont utilisés pour couvrir les dépenses non couvertes par un "Budget avec attribution". A la fin 2002, le solde de ce compte était de 398.851,16 € (contre 4.343,74 € en 2001).

Dans le même ordre d'idées, les subsides publics sont également comptabilisés dans des "budgets subsides" "avec" ou "sans attribution" et sont utilisés pour couvrir les dépenses liées à des projets subventionnés bien spécifiques (comme le projet Internet Action Plan) ou pour couvrir les charges en personnel. A la fin 2002, le solde de ces budgets s'élevait à 42.459,76 € (contre 195.448,95 € en 2001) et correspondait au solde des subsides 2002 non utilisés.

COMPTE DE RÉSULTATS

Subsides

Les subsides publics, d'abord comptabilisés dans un compte de Budget au bilan, sont reconnus en produits au fur et à mesure de la prise en compte des charges liées au personnel (à l'exception de certaines charges en personnel couvertes par des "dons en nature" en provenance du secteur privé) ou des dépenses liées à certains projets subventionnés.

Dons

Les dons sont classés suivant deux catégories :

- les dons en nature : lorsqu'un fournisseur de biens ou de services octroie un avantage en nature au Centre (gratuité ou ristourne), cet avantage est reconnu en produits en tant que dons en nature.
- les dons en espèces avec ou sans attribution : ces dons, tout d'abord comptabilisés dans un compte de Budget au bilan, sont reconnus en produits au fur et à mesure de la prise en compte des dépenses correspondantes.

Dépenses

- Toute dépense de biens et services est toujours évaluée à son prix marché, tva incluse, et non au prix effectivement payé. Comme mentionné ci-dessus, la différence éventuelle est comptabilisée en dons en nature.
- Les aides financières ponctuelles correspondent aux frais pris en charge par le Centre pour aider les victimes primaires ou secondaires, tels que : frais de production d'affiches, frais des coordinateurs-bénévoles lors d'affichages, frais de voyage pour récupérer un enfant à l'étranger, prise en charge de certains frais de parents en difficulté financière.

Résultat d'exploitation

Comme chaque montant des dépenses est couvert très précisément par un montant équivalent en recettes, le compte de résultats est parfaitement équilibré.

Organigramme (avril 2003)

DIRECTION GÉNÉRALE

Jacques Debulpaep, Directeur général (*)
Jean-Denis Lejeune, Attaché à la direction (**)
Claudia Soete, Executive Assistant

OPÉRATIONS

Martine De Clerck, Directeur (**)
Véronique Vogeleer, Assistante
Call Management & NTMT
Serge Van Schuylenbergh,
 Responsable Call Management & NTMT
Call Management
Florence Chanteux, Call manager
Charlotte Nyssen, Call manager
Christian Poisson, Call manager
Valérie Popowski, Call manager
Nathalie Raemaekers, Call manager
Virginie Sucaet, Call manager
Tania Vanderbist, Call manager
New Tech & Multimedia Team
Laurence Hennuy, Operating Officer
Tom Van Renterghem, Operating Officer
Case Management
Christel Van Goethem,
 Responsable Case Management
Julie Beeckman, Case manager
Stéphane Chapelle, Case manager
Sandro D'Anna, Case manager
Hilde Demarré, Case manager
Sabine Ghysens, Case manager
Cathérine Brismé, Secrétaire
Réseau
Sandrine Vander Eecken, Manager Réseau
Els Swinnen, Assistante
Opérations Internationales
Tessa Schmidburg,
 Manager Opérations Internationales

ÉTUDE & DÉVELOPPEMENT

Isabelle De Schrijver, Directeur (**)
Heidi De Pauw, Project manager
Eef Goedseels, Project manager
Stéphanie De Smet, Junior Project manager
An Verlinden, Junior Project manager

COMMUNICATION & LOGISTIQUE

Isabelle Marneffe, Directeur (**)
Jean-Denis Lejeune, Attaché à la direction (**)
Daniel Cornelis, Manager Logistique, Webmaster
Colette Brichaux, Assistante
Jean-Jacques Beyne, Assistant Logistique
Estelle Van Steenwinkel, Réceptionniste
Nancy Caicedo Castello, Maintenance

FINANCES & ADMINISTRATION

Nathalie Fallon, Directeur (**)
Brigitte Detroz, Comptable
Michel Jochmans, Assistant

IT

André Toussaint, IT Manager
Alexander Isakhanian, IT Officer

PRÉPOSÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES

Isabelle De Schrijver (**)

(*) Président du Comité de direction

(**) Membre du Comité de direction



Rédaction

Isabelle Marneffe, Suzanne Toussaint

Comité de lecture

Colette Brichaux, Jacques Debulpaep, Jean-Denis Lejeune
 en collaboration avec Martine De Clerck, Isabelle De Schrijver,
 Nathalie Fallon, Serge Van Schuylenbergh

Conception graphique

Hoet & Hoet

Impression & photogravure

Arte-Print

Editeur responsable

Isabelle Marneffe
 292, avenue Houba-de Strooper – B – 1020 Bruxelles